Image not found or type unknown

compteur d'eau et compteur divisionnaire.

Par **fabrice17**, le **01/12/2012** à **12:49**

Bonjour,
mon propriètaire ne m'a pas dit qu'il y avait un locataire dans le meme immeuble que moi quand j'ai pris ca place, sous le meme compteur avec un compteur divisionnaire mais celui ci n'a pas était lu au début de ma location (il y a 1 an !!).
Nous en avons parlé ensemble, j'ai recu aujourd'hui un courrier de la SCI du propriètaire, qui dit que je doit moi meme effectuer les relevés et demander l'argent a l'autre locataire sous pretexte que le compteur d'eau est a mon nom !!

quelle serait la bonne marche a suivre ?

est ce que le propriètaire a le droit de me demander ca ?

est ce qu'il a le droit de louer un immeuble et ne pas prendre l'eau pour lui et demander des charges dans ce cas la !

et enfin est ce que j'ai le droit de demander de l'argent a l'autre locataire pour l'eau qu'il consomme ?

merci d'avance pour vos réponces.
fabrice.

Par **janus2fr**, le **01/12/2012** à **15:38**

Bonjour,
Pour être sur d'avoir bien compris, vous avez votre propre abonnement pour l'eau, mais votre compteur dessert 2 logements dont celui du voisin, c'est bien ça ?
Cette situation n'est pas légale !
Il est effectivement possible d'avoir un seul compteur d'eau pour plusieurs logements dans un immeuble, mais dans ce cas, ce n'est pas à vous, locataire, de prendre l'abonnement et de vous débrouiller pour être remboursé de sa part par votre voisin.
L'abonnement doit être pris par le bailleur et c'est à lui de gérer alors les charges d'eau de l'immeuble.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés